

440

---

2024



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL

FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA  
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

# RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE  
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

2024

*Tome 440 de la collection*

BRILL | NIJHOFF

Leiden/Boston

CORTE SUPREMA BIBLIOTECA	
SIG. TOPOGRAFICA	INVENTARIO

## TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

La dimension humaine du droit international, Cours général de droit international public, par L.-A. SICILIANOS, doyen de la faculté de droit de l'Université d'Athènes . . . . .	9-739
--	-------



## TABLE DES MATIÈRES

Introduction . . . . .	31
Première partie. Le droit international, fondement juridique de la protection internationale des droits de l'homme . . . . .	41
Chapitre I. Le droit international au service des droits de l'homme . . . . .	44
Section I. L'invocation des différentes sources du droit international . . . . .	44
A. L'invocation d'autres conventions internationales . . . . .	44
1. L'invocation de conventions relatives aux droits de l'homme . . . . .	44
2. L'invocation de conventions étrangères aux droits de l'homme . . . . .	52
B. L'invocation de sources non conventionnelles du droit international . . . . .	54
1. Références conventionnelles à des sources non conventionnelles . . . . .	54
a) Le principe <i>nullum crimen</i> et la lutte contre l'impunité: un équilibre délicat . . . . .	55
b) Les principes généraux du droit international et le droit à la propriété . . . . .	63
2. Références jurisprudentielles à des sources non conventionnelles . . . . .	66
a) L'invocation de toutes les sources non conventionnelles visées à l'article 38 du Statut de la CIJ . . . . .	67
b) L'invocation d'actes et de décisions d'organisations internationales . . . . .	78
Section II. La «juridiction» des Etats et l'application extraterritoriale des droits de l'homme . . . . .	80
A. La notion de «juridiction» dans la jurisprudence constante des organes de contrôle. . . . .	81
1. La juridiction <i>ratione personae</i> . . . . .	82
2. La juridiction <i>ratione loci</i> . . . . .	84
a) La jurisprudence traditionnelle des organes de la CEDH . . . . .	86
b) La jurisprudence des organes prévus par la CADH . . . . .	88
c) La jurisprudence et la pratique des organes des Nations Unies. . . . .	89
B. Les revirements de la jurisprudence de la CourEDH . . . . .	95
1. L'affaire <i>Bankovic</i> : un écart conjoncturel? . . . . .	95
2. La jurisprudence plus récente: retour à «l'orthodoxie» . . . . .	100
Section III. L'influence du droit relatif à la responsabilité de l'Etat sur la protection des droits de l'homme. . . . .	106
A. L'influence des règles relatives à l'attribution . . . . .	107
1. L'Etat est responsable des faits de tous ses organes . . . . .	108
a) Le terme «faits»: actes et omissions . . . . .	108
b) Organes <i>de jure</i> . . . . .	112
c) Personnes ou entités habilitées et organes <i>de facto</i> . . . . .	117
2. L'Etat est responsable de ses propres faits en relation avec le comportement de particuliers. . . . .	123

a) La règle et son application dans le domaine des droits de l'homme . . . . .	123
b) L'intervention de l'Etat dans les relations entre particuliers . . . . .	127
B. L'influence des règles relatives au contenu de la responsabilité internationale . . . . .	134
1. Réparation du dommage et satisfaction équitable du requérant . . . . .	137
2. <i>Restitutio in integrum</i> , garanties de non-répétition et mise en conformité avec les arrêts de la CourEDH . . . . .	144
a) Mesures individuelles . . . . .	144
b) Mesures générales . . . . .	149
Section IV. Le droit international, garde-fou contre les dérogations en période d'état d'urgence . . . . .	152
A. La référence des clauses de dérogation au droit international . . . . .	153
B. Les relations entre droits de l'homme et droit international humanitaire . . . . .	159
Chapitre II. Le droit international comme limitation des droits de l'homme . . . . .	169
Section I. L'immunité juridictionnelle en tant que bouclier protecteur d'intérêts étatiques . . . . .	170
A. L'immunité juridictionnelle des Etats et les droits de l'homme . . . . .	171
1. Observations théoriques préliminaires . . . . .	172
a) Le droit international, source primordiale de l'immunité juridictionnelle . . . . .	172
b) La nature juridique de l'immunité juridictionnelle . . . . .	174
c) Le fondement de l'immunité juridictionnelle . . . . .	175
d) Les exceptions à l'immunité juridictionnelle et le droit d'accès à un tribunal . . . . .	177
2. La «théorie de la hiérarchie normative» . . . . .	179
3. La critique de la théorie de la hiérarchie normative . . . . .	186
a) Les effets secondaires éventuels de la théorie . . . . .	186
b) Le dialogue entre la CourEDH et la CIJ: le rejet définitif de la théorie? . . . . .	189
4. Le lieu du crime, motif d'exception à l'immunité juridictionnelle . . . . .	195
B. L'immunité juridictionnelle des agents de l'Etat et les droits de l'homme . . . . .	200
1. Les fondements de l'institution et la distinction entre immunité personnelle et immunité fonctionnelle . . . . .	201
2. L'immunité personnelle résiste . . . . .	210
3. L'immunité fonctionnelle recule . . . . .	220
Section II. Les organisations internationales à l'abri . . . . .	229
A. La garantie du bon fonctionnement des organisations internationales . . . . .	229
1. L'immunité juridictionnelle des organisations internationales et les droits de l'homme . . . . .	230
a) L'immunité juridictionnelle dans le domaine des relations de travail . . . . .	230
b) L'immunité juridictionnelle dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales . . . . .	237



2. L'encadrement de l'immunité des organisations internationales et le principe de «protection équivalente» . . . . .	242
a) L'annonce du principe de «protection équivalente»: l'affaire <i>Bosphorus</i> . . . . .	242
b) La mise en œuvre postérieure du principe . . . . .	250
c) Le système de l'ONU et l'impossibilité d'appliquer le principe . . . . .	255
3. La nécessité d'une «harmonisation systémique» . . . . .	260
a) L'inexistence d'un conflit normatif <i>in abstracto</i> . . . . .	261
b) L'interprétation des résolutions du Conseil de sécurité à la lumière des droits de l'homme . . . . .	262
c) L'interprétation des résolutions du Conseil de sécurité dans l'affaire <i>Al-Dulimi</i> . . . . .	264
d) Le contrôle de l'absence d'arbitraire . . . . .	265
B. La mise en jeu aléatoire de la responsabilité des organisations internationales . . . . .	267
1. Les organisations internationales ont-elles des obligations internationales dans le domaine des droits de l'homme? . . . . .	267
2. Questions d'attribution aux organisations internationales. . . . .	278
a) Le critère du «contrôle effectif» . . . . .	280
b) La mise en œuvre problématique du critère . . . . .	288
3. En dehors de l'Union européenne, les mécanismes de contrôle restent inopérants . . . . .	295
Deuxième partie. Les droits de l'homme, facteur d'évolution du droit international. . . . .	305
Chapitre I. Les droits de l'homme, facteur d'évolution modérée du droit international. . . . .	307
Section I. L'influence des droits de l'homme sur les sources du droit international . . . . .	307
A. L'influence multiple des droits de l'homme sur le droit des traités . . . . .	307
1. La conclusion des traités internationaux: le rôle des ONG . . . . .	308
2. L'évolution du régime des réserves . . . . .	316
a) Les spécificités des droits de l'homme et le «régime de Vienne»: une coexistence problématique . . . . .	319
b) La nécessaire adaptation du «régime de Vienne». . . . .	326
i) La compétence principale des organes de contrôle pour apprécier les réserves . . . . .	327
ii) Les effets juridiques . . . . .	336
3. L'interprétation dynamique des conventions relatives aux droits de l'homme . . . . .	342
a) Interprétation téléologique et élargissement de la protection . . . . .	347
b) Interprétation évolutive et relativisation de la volonté historique des parties. . . . .	357
i) L'émergence et la portée de l'interprétation évolutive . . . . .	357
ii) L'apport de l'interprétation évolutive . . . . .	360
iii) Les limites de l'interprétation évolutive. . . . .	368
iv) L'adoption généralisée de la méthode. . . . .	372
4. La dénonciation ou la suspension de l'application de traités «à caractère humanitaire» et l' <i>exceptio non adimpleti contractus</i> . . . . .	376

a)	La dénonciation de conventions à caractère humanitaire est-elle licite? . . . . .	377
b)	La réglementation spéciale de l'article 60, paragraphe 5 de la Convention de Vienne . . . . .	381
c)	L'impossibilité d'invoquer l'exception d'inexécution . . . . .	385
B.	L'influence des droits de l'homme sur la vision de la coutume . . . . .	388
1.	Les problèmes de la vision traditionnelle de la coutume internationale. . . . .	390
2.	L'accent mis sur l' <i>opinio juris</i> . . . . .	391
3.	L'élargissement de la notion de « pratique ». . . . .	393
a)	La prise en compte de l'ensemble de la pratique étatique. . . . .	393
b)	La pratique d'autres sujets du droit international . . . . .	397
Section II.	L'influence des droits de l'homme sur les relations internationales de l'Etat. . . . .	404
A.	Les droits de l'homme et la reconnaissance internationale. . . . .	405
1.	Les limitations initiales du pouvoir discrétionnaire de reconnaissance: la doctrine Stimson comme règle coutumière . . . . .	406
2.	Les limitations subséquentes du pouvoir discrétionnaire de reconnaissance . . . . .	409
a)	Les discriminations raciales et l'obligation de non-reconnaissance. . . . .	409
b)	L'élargissement de l'obligation de non-reconnaissance . . . . .	412
B.	Le renouveau des institutions de la protection diplomatique et de l'assistance consulaire . . . . .	419
1.	L'humanisation de la protection diplomatique. . . . .	423
a)	L'évolution de la nature juridique de la protection diplomatique . . . . .	424
i)	Droit de l'Etat ou moyen de protection de droits individuels? . . . . .	424
ii)	Droit ou obligation de l'Etat? . . . . .	427
b)	L'élargissement du champ d'application de la protection diplomatique. . . . .	434
i)	<i>Ratione materiae</i> . . . . .	434
ii)	<i>Ratione personae</i> . . . . .	436
c)	La relativisation de la règle de l'épuisement des voies de recours internes . . . . .	441
i)	Les droits de l'homme et l'élargissement des exceptions à la règle . . . . .	442
ii)	L'élargissement des exceptions et la codification de la protection diplomatique. . . . .	448
2.	L'humanisation de l'assistance consulaire. . . . .	453
a)	L'assistance consulaire, droit de l'Etat et droit individuel . . . . .	454
b)	L'assistance consulaire, droit de l'Etat et droit humain . . . . .	459
c)	La consolidation et l'élargissement du droit à l'assistance consulaire . . . . .	464
C.	Les droits de l'homme et la succession d'Etats en matière de traités internationaux . . . . .	467
1.	La nécessité de la continuité des obligations conventionnelles concernant les droits de l'homme . . . . .	468
2.	Les ambiguïtés de la pratique . . . . .	471

Cours général de droit international public



Section III. L'influence des droits de l'homme sur le droit de la mer . . .	478
A. L'applicabilité du droit des droits de l'homme en mer . . . . .	479
B. La lutte contre la criminalité en mer et l'usage de la force . . . . .	484
C. La recherche et le sauvetage en mer . . . . .	488
D. Le principe de non-refoulement en mer . . . . .	492
Chapitre II. Les droits de l'homme, facteur de bouleversements en droit international. . . . .	499
Section I. L'impact des droits de l'homme sur la théorie des «sujets» du droit international. . . . .	500
A. L'évolution de la problématique. . . . .	501
1. De la vision statocentrique. . . . .	501
2. . . . . aux «usagers» du droit international . . . . .	507
B. La reconnaissance internationale de toute une série de droits en faveur de personnes privées, groupes et peuples . . . . .	511
1. Droits matériels . . . . .	512
a) La Déclaration universelle, fondement des instruments onusiens relatifs aux droits de l'homme . . . . .	513
b) La Déclaration universelle, source d'inspiration des systèmes régionaux. . . . .	520
c) Au-delà de la Déclaration universelle: le renforcement de la dimension collective des droits . . . . .	525
i) La reconnaissance de droits des peuples . . . . .	526
ii) Le renforcement de la dimension collective des droits minoritaires . . . . .	532
iii) Les droits des autochtones: coexistence de droits individuels, collectifs et «mixtes». . . . .	544
2. Droits procéduraux . . . . .	549
a) L'extension et le renforcement du droit de recours individuel . . . . .	550
i) Un droit soumis à condition . . . . .	550
ii) Un droit inconditionnel . . . . .	557
b) La reconnaissance hésitante d'un droit de recours collectif. . . . .	560
i) Vers une reconnaissance indirecte de l' <i>actio popularis</i> par les organes internationaux de contrôle? . . . . .	560
ii) Le mécanisme de réclamations collectives de la Charte sociale européenne . . . . .	565
c) Autres formes de participation à des mécanismes internationaux de contrôle . . . . .	568
C. La responsabilité pénale individuelle en droit international et les droits de l'homme . . . . .	573
1. L'influence des droits de l'homme sur le cheminement vers l'adoption du Statut de la CPI . . . . .	576
2. La relation intrinsèque entre droits de l'homme et droit pénal international. . . . .	580
a) Le droit pénal international au service des droits de l'homme. . . . .	581
b) Les droits de l'homme au service du droit pénal international. . . . .	588
Section II. L'influence des droits de l'homme sur la structure du droit international . . . . .	594

A. Les droits de l'homme et la hiérarchisation de l'ordre juridique international . . . . .	596
1. Droits de l'homme et obligations <i>erga omnes partes</i> . . . . .	598
a) L'importance générale de l'institution du recours inter-étatique prévu par la CEDH . . . . .	599
b) Les recours interétatiques au niveau mondial et «l'humanisation» du contentieux de la CIJ . . . . .	606
2. Droits de l'homme et obligations <i>erga omnes</i> . . . . .	612
3. Droits de l'homme et normes de <i>jus cogens</i> . . . . .	622
B. Les droits de l'homme et les conséquences structurelles de la hiérarchisation . . . . .	632
1. La mutation de la responsabilité internationale . . . . .	633
a) La responsabilité sans «dommage» et les droits de l'homme . . . . .	634
b) Les violations graves de normes de <i>jus cogens</i> . . . . .	636
c) L'invocation de la responsabilité de l'Etat par des Etats non directement lésés . . . . .	640
d) L'adoption de contre-mesures par des Etats non directement lésés . . . . .	645
2. Le rétrécissement du «domaine réservé» des Etats . . . . .	651
a) La question dans la doctrine et dans la pratique . . . . .	651
b) Le fondement normatif . . . . .	657
3. La refonte du système de la sécurité collective . . . . .	661
a) L'humanisation de la menace contre la paix . . . . .	661
b) Les droits de l'homme et l'activation du système . . . . .	668
c) La «responsabilité de protéger» . . . . .	674
Conclusions générales . . . . .	678
Bibliographie sélective . . . . .	697